

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « menuisier en sièges », session 2019

Épreuve d'admission de dessin

19-DEC4-08120

La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité ou aux étapes de production, assortie d'un coefficient 4 ; et
- pour certains métiers ou certaines spécialités ou étapes de production, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1.

Pour cette spécialité, l'épreuve de dessin consiste en un plan de construction à l'échelle 1 de l'ensemble ou d'une partie du meuble présenté (vues superposées par rabattement sur la face avec utilisation des couleurs conventionnelles et indication des rotations et translations).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 1 seule page.

SUJET :

Vous devrez exécuter l'épure et le calibre qui serviront à la fabrication du siège d'après le modèle présenté en salle.

Pour cela, vous réaliserez un dessin comportant :

- la vue en plan,
- la vue de profil,
- la vue de face du siège.

Vous devrez tracer les assemblages à tenons et surligner les tracés des vues à l'aide des couleurs conventionnelles.

Enfin, vous exécuterez le calibre en carton nécessaire à la fabrication du pied arrière.